

LES DONNS DE BIENFAISANCE PAR ASSURANCE VIE

Comment utiliser une police d'assurance vie comme don de bienfaisance

1

Le donateur est propriétaire de la police



L'organisme de bienfaisance est le bénéficiaire

- La succession du donateur reçoit un reçu officiel
- Aucun reçu pour les primes du vivant du donateur
- Possibilité de faire des modifications à tout moment

2

L'organisme de bienfaisance est propriétaire de la police



Le donateur est couvert par une assurance vie

Pour les nouvelles polices :

- Le donateur reçoit un reçu pour les primes versées en continu
- Aucun reçu au décès du donateur
- Aucune modification de l'organisme de bienfaisance ultérieurement

Pour les polices existantes :

- Le donateur reçoit un reçu pour la valeur de rachat actuelle, ou peut-être plus élevé pour la juste valeur marchande
- Le donateur reçoit un reçu pour les primes versées en continu
- Aucun reçu au décès du donateur

Site Web : www.cagp-acpdp.org/fr

Email : info@cagp-acpdp.org

Téléphone : 1-888-430-9494